

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

www.economie.gouv.fr

<u>@CaroleDelga</u>
Paris, le 12 mai 2015
N° 606

Fête du Pain, du 11 au 17 mai

A cette occasion, Carole DELGA célébrera le 20^{ème} anniversaire à Paris, le mardi 12 mai à 20h30

et se rendra à l'événement organisé à Toulouse, le mercredi 13 mai à 10h30

Chaque année, la semaine du 16 mai - jour de la Saint Honoré, patron des boulangers - se tient partout en France la Fête du Pain. Organisée par la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, la semaine de mobilisation recense cette année plus de 1500 opérations sur tous les territoires, 700 interventions dans des écoles, plus de 3000 boulangères et boulangers mobilisés, pour 1 million de visiteurs.

Cette manifestation permet de faire connaître et reconnaître la qualité et le savoir-faire de nos artisans boulangers et Meilleurs Ouvriers de France, ainsi que le travail des agriculteurs céréaliers et des meuniers.

Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire **participera au 20**ème **anniversaire de la Fête du Pain ce mardi 12 mai à 20h30 sur le Parvis de Notre-Dame de Paris,** en présence de Jean-Pierre CROUZET, Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française et Jean-Pierre RAFFARIN, ancien Premier Ministre et initiateur de la Fête.

Cette année, Toulouse accueille le principal événement de la Fête, sur la place du Capitole, où seront notamment installés des fournils géants qui permettront la fabrication de pain par les jeunes des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la région Midi-Pyrénées. Carole DELGA visitera les différents stands du village pédagogique, mercredi 13 mai de 10h30 à 12h.

Ce sera l'occasion pour la Secrétaire d'Etat de rappeler les actions du gouvernement envers ces artisans, gardiens de l'économie de proximité et de convivialité :

- La **loi pour l'Artisanat, le Commerce et les TPE**, du 18 juin 2014, clarifie le métier des artisans et fait évoluer le régime des baux commerciaux ;
- Le dispositif de suramortissement annoncé par le Premier Ministre le 8 avril dernier est ouvert à toutes les entreprises, y compris les TPE et PME quel que soit le secteur, et porte



- sur les investissements d'outillage et de manutention. Cela représente une baisse du coût de l'investissement de 13 % :
- La relance de **l'apprentissage**, parce qu'il est la voie d'excellence pour former la prochaine génération des artisans du pain : primes pour les entreprises, aides pour les apprentis en difficulté, prise en compte de l'apprentissage pour la validation des droits à la retraite, dispositif coût zéro et extension de la prime d'activité.

Mardi 12 mai à 20h30 (Paris) : Accréditations auprès du Service de presse de Bercy au 01 53 18 33 80

Mercredi 13 mai à 10h30 (Toulouse) :

Accréditations auprès de la préfecture de la Haute Garonne
Sophie LESAFFRE – 05 34 45 38 31 - communication@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

Contacts presse:

Cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

